

**PROCÈS-VERBAL DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 30 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente juin

Le Conseil Municipal de la Commune de BREUILLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques LYS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 juin 2014.

**PRÉSENTS** : Jacques LYS, Michèle MOREL, Monique RENAUD, Jacky DUPRÉ, Christelle JEANPERT, Claude ALBANESE, Raymond COUPLET, Bernard MARIE-TRIDEAU, Monique LENORMAND, Evelyne DEVIERRE, Stéphane RANALLETTA, Sophie JACQUES, Gwenaëlle GUÉLIN, Sylvie MAYEUR, Pauline GROUSSET, Dominique VAUVELLE, Véronique BESNIER, Laurent LAMBROT, Diane BRÉJON, Jean-Pierre GAUVRIT, Claudette MÉNARD.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Stéphane BREUIL, pouvoir à Michèle MOREL  
Michel-Claude RENAULT, pouvoir à Jacques LYS

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Michèle MOREL

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

- Laurent LAMBROT signale une erreur sur le nombre de voix obtenues aux élections des délégués pour l'élection des sénateurs et demande rectification. La liste « Laurent LAMBROT » a totalisé 4 voix et non 6 comme indiqué dans le procès-verbal du 20 juin.

**2014 / 53 – Acquisition pour l'euro symbolique de parcelles de terrains Impasse des Oiseaux et Allée du bois des Fosses.**

Monsieur le Maire propose d'acquérir pour l'euro symbolique et dans le cadre de l'alignement de la voirie communale une bande de terrains de 280 m<sup>2</sup>, Impasse des Oiseaux et Allée du Bois des Fosses.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'acquérir pour l'euro symbolique l'ensemble des parcelles suivantes :
  - parcelle cadastrée E 3668, impasse des Oiseaux, de 71 m<sup>2</sup>
  - parcelle cadastrée E 3670, impasse des Oiseaux, de 42 m<sup>2</sup>
  - parcelle cadastrée E 3673, allée du Bois des Fosses, de 158 m<sup>2</sup>
  - parcelle cadastrée E 3675, allée du Bois des Fosses, de 3 m<sup>2</sup>
  - parcelle cadastrée E 3674, allée du Bois des Fosses, de 6 m<sup>2</sup>
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame la Conseillère Municipale Déléguée aux acquisitions foncières à signer les actes administratifs correspondants.

## **2014 / 54 – Présentation du programme de voirie 2014 et décision d’engager les procédures de marché public.**

(Rapporteur : Jacky DUPRÉ)

Monsieur l’Adjoint au Maire délégué aux travaux de voirie rappelle que la commission « Travaux de voirie », lors de sa réunion du 6 mai 2014, a examiné les propositions de travaux de voirie et a décidé pour 2014 de proposer le programme suivant :

- Route du Montil - réseau pluvial et trottoirs .....	37 500 € TTC
- Route de Taupignac - réseau pluvial et trottoirs .....	35 000 € TTC
- Chemin du Puits – trottoirs .....	11 000 € TTC
- Rue Abel Guérin – trottoirs .....	4 000 € TTC
- Route de l’Ortuge - réseau pluvial et trottoirs .....	25 000 € TTC
- Route du Gallais – trottoirs .....	19 000 € TTC
- Aménagement passages piétons pour les personnes à mobilité réduite .....	5 000 € TTC
- Réhabilitation des feux tricolores .....	30 000 € TTC
- Route de l’Ortuge et allée du Bois des Forgits - réseau pluvial, voirie et trottoirs ..	55 879 € TTC

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 222 379 € TTC.

Monsieur l’Adjoint au Maire propose d’engager une procédure de passation de marché public, sous la forme d’un appel d’offres ouvert, pour la réalisation du programme de voirie 2014.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure d’appel d’offres ouvert dans le cadre du programme 2014 des travaux de voirie et d’autoriser Monsieur le Maire à signer le ou les marchés relatifs aux opérations décrites ci-dessus.

- **Jacky DUPRÉ** présente, à l’aide de photos et croquis, le futur programme de voirie pour le rendre compréhensible.  
**Diane BRÉJON** suggère d’utiliser la procédure « à bon de commande ». Il lui est répondu que les marchés sont scindés en lots, ce qui facilite l’organisation des travaux.

## **2014 / 55 – Demande au Conseil Général de l’Aide à l’amélioration de la voirie communale 2014.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général propose aux communes une aide à l’amélioration de la voirie communale pour la réalisation de travaux d’entretien ou de construction de voiries communales.

Cette aide est calculée au taux de 25 % d’un montant maximum de 25 600 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour la réalisation des travaux Allée du Bois des Forgits et Route de l’Ortuge, représentant un montant prévisionnel de 46 566,00 € HT.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide de solliciter auprès du Conseil Général l’Aide à l’amélioration de la voirie communale pour la réalisation des travaux Allée du Bois des Forgits et Route de l’Ortuge.

## 2014 / 56 – Présentation du programme de réhabilitation 2014 des bâtiments communaux et décision d'engager les procédures de marché public.

Monsieur le Maire rappelle que la commission « Bâtiments communaux », lors de sa réunion du 11 juin 2014, a examiné les propositions de travaux dans les bâtiments communaux et a décidé pour 2014 de proposer le programme suivant :

- Temple (inspection de la charpente, dalles du sol, peintures des portes et des murs, corniches...),
- Salle des Fêtes Municipale, Presbytère et ex-bâtiment de La Poste : mise en œuvre des études relatives à la réhabilitation de ces bâtiments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures de passation de marchés publics et de recourir aux procédures d'appel d'offres ouvert dans le cadre des opérations suivantes :

- Temple (inspection de la charpente, dalles du sol, peintures des portes et des murs, corniches...),
- Salle des Fêtes Municipale, Presbytère et ex-bâtiment de La Poste : mise en œuvre des études relatives à la réhabilitation de ces bâtiments.

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

- À l'initiative de **Véronique BESNIER**, une discussion portant essentiellement sur les projets concernant les travaux de la salle des Fêtes s'est engagée entre les conseillers municipaux. Plusieurs points ont été abordés :  
Quels travaux et quels aménagements ont été envisagés pour ce bâtiment ? Y a-t-il des plans consultables ? Des devis, des aides, ont-ils été demandés ? Un échéancier a-t-il été prévu ?  
À l'issue de cette discussion, il a été décidé de mettre en œuvre les études nécessaires à la réhabilitation de ce bâtiment.
- **Jean-Pierre GAUVRIT** prend la parole : *« Sur la Salle des Fêtes qui est sans aucun doute un dossier très sensible pour les Breuilletons, j'ai le sentiment que vous voulez aller vite, peut-être trop vite !  
Tout en remerciant M. ALBANESE pour le travail effectué, nous sommes sur un bâtiment qui a plus de 40 ans, construit avec les moyens de l'époque, qui ne correspond plus aux normes actuelles (sanitaires, accessibilité...), ni même, peut-être aux besoins de la population.  
Je pense qu'il aurait été souhaitable que la commission « Bâtiments communaux » présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet retenu avec le coût total de l'opération « salle municipale » ainsi que le plan pluriannuel des travaux.  
Sur le financement de ce dossier, est-ce qu'une étude a été engagée, notamment sur toutes les aides et subventions qui pourraient « se raccrocher » à cette opération multiculturelle et de loisirs collectifs.  
Je terminerai en disant qu'une opération sur ce bâtiment engagera un montant financier de travaux qui pourrait à terme être conséquent. Le projet devra répondre aux attentes de la population pour les vingt prochaines années au moins. Un dossier de ce type, sans être au-dessus des moyens de la commune, est encore financièrement réalisable actuellement. Dans quelques années, certainement, il sera trop tard. Il est dommage d'engager 70 000 € d'argent public cette année sans un plan d'ensemble. Je pense qu'une réflexion à tous niveaux, élus et habitants intéressés, serait souhaitable.*

- **Laurent LAMBROT** aborde le sujet du bâtiment de l'ancienne poste.  
**Monsieur le Maire** précise qu'il a rencontré le responsable de l'agence régionale de *La Poste* qui n'est pas opposé à son retour à l'emplacement initial.  
Dans le cadre de l'étude, différentes affectations pourront être envisagées pour ce bâtiment.
- **Véronique BESNIER** interroge le Conseil Municipal sur l'utilisation des indemnités « Sècheresse » perçues il y a quelques années et s'élevant à 500 000 €.  
Il lui est répondu que cette indemnité globale a été reportée sur plusieurs bâtiments sinistrés à l'époque.

**2014 / 57 – Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Twirling, Sports, Loisirs de Breuillet » : déplacement Finale Nationale 2 à BELFORT.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier en date du 3 juin 2014, Madame la Présidente du « Twirling, Sports, Loisirs de Breuillet » (TSL de Breuillet) sollicite une subvention de 1 000,00 € pour participer au financement d'un déplacement à BELFORT, les 7 et 8 juin 2014, à l'occasion de la finale de Nationale 2.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention complémentaire de 1 000 € au TSL de Breuillet au titre d'une participation aux frais de déplacement des 7 et 8 juin 2014 à BELFORT et d'effectuer le versement au vu des factures acquittées.

**2014 / 58 – Attribution d'une subvention au Lycée Cordouan : « Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ».**

Par courrier en date du 2 juin 2014, Monsieur le Proviseur du Lycée Cordouan de ROYAN sollicite une subvention concernant le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté du Pays Royannais.

Les actions proposées aux élèves de CM2, collégiens et lycéens s'articuleront autour des thématiques de sensibilisation et de prévention des conduites à risques : tabac, alcool, autres drogues, dépendances, y compris au téléphone et à internet, harcèlement, cyber-harcèlement et cyber-dépendance chez les jeunes du CM2 au lycée.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 80 €.

Le Conseil Municipal, par 22 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Sophie JACQUES), décide de verser une subvention de 80 € au Lycée Cordouan de ROYAN, destinée au Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté du Pays Royannais.

**Questions diverses :**

- Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle « mouture » du PLU, **Jean-Pierre GAUVRIT** souhaite être informé sur les points suivants :
  - les dispositions formulées par les Personnes Publiques Associées et comment est-il envisagé de les gérer ?
  - le même cabinet d'étude est-il conservé pour élaborer les documents ?
  - le calendrier prévisionnel des différentes étapes ?

**Monsieur le Maire** informe le Conseil Municipal qu'une réponse sera donnée lors de la prochaine réunion.

- **Jean-Pierre GAUVRIT** souhaite être informé des suites apportées au dossier « 33 rue du Centre » :
  - Suite aux dispositions de la promesse de cession, où en est-on sur la signature de l'acte notarié entre la commune et l'acquéreur ?
  - Comment ce dossier sera-t-il géré à l'intérieur du centre-bourg ?

**Michèle MOREL** répond que la commune est en contact avec l'acquéreur et le promoteur et que le problème des places de parking n'est pas résolu. Dans le projet, les parkings étaient initialement prévus route du Candé, dans un espace communal privé. Des négociations sont engagées pour trouver une autre solution, la date butoir de signature étant fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2014.

- **Laurent LAMBROT** remercie, au nom des enfants de l'école, le Conseil Municipal, qui a financé le transport du voyage scolaire de fin d'année. Ce voyage a été une belle réussite, les enfants sont ravis et le Conseil Municipal y a contribué !

- **Laurent LAMBROT** demande la date de la réunion d'information sur les rythmes scolaires.

**Sylvie MAYEUR** répond que cette date est repoussée mais que cette réunion est bien au programme.

- **Véronique BESNIER** interroge Monsieur le Maire au sujet du terrain, route de La Tremblade, dévolu aux gens du voyage, actuellement bouché par une benne.

**Monsieur le Maire** répond que cette benne est destinée à empêcher l'accès aux groupes non déclarés et précise que ce terrain, équipé en eau et alimenté en électricité par un groupe électrogène, a déjà reçu plus d'une centaine de caravanes.

- **Dominique VAUVELLE** demande quand sera fixée la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire** indique qu'il y aura un Conseil Municipal fin juillet.

## DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2014

- |           |  |
|-----------|--|
| 2014 / 53 | Acquisition pour l'euro symbolique de parcelles de terrains Impasse des Oiseaux et Allée du Bois des Fosses.                                       |
| 2014 / 54 | Présentation du programme de voirie 2014 et décision d'engager les procédures de marché public.  |
| 2014 / 55 | Demande au Conseil Général de l' <i>Aide à l'amélioration de la voirie communale 2014</i> .  |
| 2014 / 56 | Présentation du programme de réhabilitation 2014 des bâtiments communaux et décision d'engager les procédures de marché public.                    |
| 2014 / 57 | Attribution d'une subvention complémentaire à l'association « Twirling, Sports, Loisirs de Breuillet » : déplacement Finale Nationale 2 à BELFORT. |
| 2014 / 58 | Attribution d'une subvention au Lycée Cordouan : « Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté ».  |

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2014**

Jacques LYS	
Michèle MOREL	
Monique RENAUD	
Jacky DUPRÉ	
Christelle JEANPERT	
Claude ALBANESE	
Raymond COUPLET	
Bernard MARIE-TRIDEAU	
Monique LENORMAND	
Evelyne DEVIERRE	
Stéphane RANALLETTA	
Sophie JACQUES	
Gwenaëlle GUÉLIN	
Sylvie MAYEUR	
Pauline GROUSSET	
Dominique VAUVELLE	
Véronique BESNIER	
Laurent LAMBROT	
Diane BRÉJON	
Jean-Pierre GAUVRIT	
Claudette MÉNARD	